DLP 21-9-81853554

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C C P DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 31 - 18 Septembre 1981

COLZA

GROSSES ALTISES : Les colzas les plus avancés sont actuellement au stade B 3 (3 feuilles), rarement B 4 (4 feuilles). Dans les régions où le temps sec a retardé les semis, les levées sont en cours.

Le réseau de piégeage en place depuis une semaine nous signale les premières captures de grosses altises. Actuellement elles ne sont importantes que très localement dans le Sud de la COTE-D'OR et le Nord de la SAONE-ET-LOIRE.

Dès les premières captures d'altises, nous vous conseillons de suivre l'évolution du nombre des morsures sur les cotylédons et les premières feuilles.

Une intervention pourra être envisagée lorsque plus de 25 % des pieds présenteront une morsure ou plus.

Si un traitement se justifie, parmi les produits homologués, préférer l'un des suivants :

- *parathion éthyl* (*nombreuses spécialités*) : *200 g. de matière active par hectare*
- *parathion méthyl* (*nombreuses spécialités*) : *250 g.* " " "
- *cyperméthrine* (*Ripcord*) : *25 g.* " " "
- *deltaméthrine* (*Decis*) : *7,5 g.* " " "

Les essais réalisés au cours des dernières années ont permis de noter une rémanence plus longue des produits à base de *cyperméthrine* et *deltaméthrine*.

DESHERBAGE DE POST-LEVEE DU COLZA : Si le désherbage de pré-semis ou de post-semis n'a pas été effectué, on pourra utiliser en post-levée l'un des produits indiqués dans le tableau au verso.

TRAITEMENT DE RATTRAPAGE CONTRE LES GRAMINEES : Si les repousses de céréales et autres graminées n'ont pas été bien contrôlées par les herbicides de pré-semis et de pré-levée, un traitement complémentaire en post-levée pourra être réalisé de la façon suivante :

- dès le stade cotylédonaire du colza : *Fervin* : *0,750 Kg + 3 l. d'huile par hectare*
- dès le stade 2 feuilles vraies du colza: *Kerb 50 W* : *0,750 Kg par hectare*
- dès le stade 4 feuilles vraies du colza: *Léguræme PM* : *2 Kg par hectare*

P.1198

DESHERBAGE DE POST-LEVEE DU COLZA

Matière active	Spécialité, dose hectare et époque d'application	Principales adventices contrôlées
dalapon	*Nombreuses spécialités* 2,5 Kg Du stade 2 feuilles vraies du colza à 15 jours avant la période des premiers gels.	Actif sur paturin, ray grass, vulpin, repousses de céréales. (Porter la dose à 3 Kg pour ray grass et repousses).
carbétamide	*Légurame PM* 3 Kg Depuis le stade 4 feuilles vraies du colza jusqu'à 3 semaines avant la reprise de végétation	Traitement possible sur sol gelé. Action sur paturin, ray grass, vulpin et repousses de céréales. Irrégulier sur folle avoine. Insuffisant sur dicotylédones.
propyzamide	*Kerb 50 W* 1,5 Kg A partir du stade 3 feuilles vraies du colza jusqu'à 3 semaines avant la reprise de végétation	Peut être appliqué sur sol gelé. Action sur paturin, ray grass, vulpin et repousses de céréales. Irrégulier sur folle avoine. Insuffisant sur dicotylédones. (Porter la dose à 2 Kg contre avoine à chapelet, et 3 Kg contre chiendent)
propyzamide + diuron	*Kerb Ultra* 1,2 Kg Du stade 4 feuilles vraies bien développées du colza et avant l'hiver.	Bonne action sur graminées et repousses de céréales. (Irrégulier sur folle avoine). Moyen sur sanve, ravenelle, véronique et stellaire.
alloxydine-sodium	*Fervin* 1 Kg *(0,750 Kg + 3 l. d'huile)* De la levée au début de la montaison de la graminée, quel que soit le stade du colza	Bonne action sur ray grass, vulpin, folle avoine et repousses de céréales. Inefficace sur paturins et dicotylédones.
benzoylprop-éthyl	*Suffix 20* *Facten 20* *5 litres* A partir de la montaison du colza (tige 20 centimètres)	Anti-folle avoine spécifique.

P. Le Chef de la Circonscription
L'Ingénieur en Chef d'Agronomie :

G. RIFFIOD